

SEANCE DU 23 Mai 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-trois mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de monsieur Fabrice PELLETIER, Maire

Nombre de membres : 11

Nombre de présents : 9

Pouvoirs : 1

Quorum : 6

<p><u>Etaient présents :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- M François PELTIER- Mme Sylvie BOUET- Mme Roseline SKAPSKI- Mme Céline CHAUVET- M Guy THEBAULT- M David JEHANNET- M. Yoann GANACHE- M Franck PELLETIER	<p><u>Absents excusés :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- M Pascal PETEL (pouvoir à Fabrice PELLETIER- Mme Marie-José BROSSIN- M Franck PELLETIER (arrivé à 20h45) <p><u>Absents :</u></p> <p><u>Secrétaire de séance</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Mme Sylvie BOUET
---	---

Monsieur le Maire demande le rajout à l'ordre du jour de la suppression de poste de rédacteur

Délibération n°20 /2017

PROJET ACHAT DESHERBEUR A CHALEUR PULSÉE

GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LES COMMUNES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BEAUCE ET PERCHE MATERIEL ALTERNATIF DU PLAN ZERO PESTICIDE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la démarche Zéro Pesticide, il a été proposé aux communes de la Communauté de Communes entre Beauce et Perche, un groupement d'achat pour le matériel alternatif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (9 voix pour, 1 contre) de ses membres présents et représentés autorise M. Le Maire :

- à signer la convention de groupement de commandes
- à émettre titre et mandat relatives à cette convention.

Délibération n°21 /2017

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU – ACQUISITION DE MATERIEL ALTERNATIF

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'étude de gestion différenciée réalisée en 2016, il est proposé d'acquérir du matériel alternatif afin de désherber les trottoirs et les zones concernées.

L'achat des matériels suivants est envisagé :

- désherbeurs à chaleur pulsé
- débrousailluses à lames
- binettes à main

Cette acquisition est envisagée en achat collectif avec les communes d'Illiers Combray, de Vieuvicq, de Luplanté, de Bailleau-le-pin, de Les Chatelliers Notre Dame, d'Epautrolles et d'Ermenonville la Petite dans le cadre d'un groupement de commande selon l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Monsieur le Maire propose donc de solliciter l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour une subvention à hauteur de 60% de l'achat groupé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour financer l'achat d'un désherbeur à chaleur pulsée à un taux de 60% soit une somme de 2 290 € HT pour un montant global à 2748.00 €.

Délibération n°22 /2017

DECISION MODIFICATIVE SERVICE DE L'EAU

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'une subvention de 7 000€ avait été reçue pour le changement des compteurs. Les compteurs étant amorti pendant 10 ans, il convient d'amortir également la subvention reçue.

Les crédits n'ayant pas été prévu au budget, il convient de prendre la décision modificative suivante :

Fonctionnement :

Dépenses - chap. 023 : art : 023 : +700€
Recettes : - chap. 042 : art : 777 : +700€

Investissement :

Recettes: - chap. 021 : art : 021 : +700€
Dépenses : - chap. 13 : art : 1391 : +700€

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

Délibération n°23 /2017

SUPPRESSION POSTE REDACTEUR

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'une demande de suppression de poste de rédacteur a été faite auprès du centre de gestion, une réponse favorable a été émise. Il convient au conseil municipal d'accepter la suppression de poste

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un courrier de l'INSEE vient d'arriver en mairie concernant le recensement de la population. Il aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018.

Il convient de nommer un coordonnateur communal avant le 3 juin 2017.

Le coordonnateur communal peut être un élu ou un agent de la commune.

Un agent recenseur devra également être nommé.

Le conseil municipal décide de nommer la secrétaire de mairie en tant que coordonnateur communal

LOCATION TERRAIN COMMUNAL :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les acquéreurs de la maison en limite du terrain communal ont proposé de louer le terrain d'une superficie d'environ 2800 m².

Le conseil municipal propose une location de bail renouvelable annuellement pour la somme de 200€

TOUR DE GARDE ELECTIONS LEGISLATIVES

Les élections législatives auront lieu les 11 et 18 juin 2017.

Plage horaire	1 ^{er} tour : le 11/06/2017	2eme tour : le 18/06/2017
8 heures - 12 heures	Roseline SKAPSKI Sylvie BOUET Yoann GANACHE	Yoann GANACHE Roseline SKAPSKI Céline CHAUVET
12 heures - 15 heures	Céline CHAUVET Marie-José BROSSIN David JEHANNET	Marie-José BROSSIN Sylvie BOUET Guy THEBAULT
15 heures - 18 heures	Guy THEBAULT François PELTIER Franck PELLETIER	Franck PELLETIER François PELTIER Pascal PETEL

PROJET CHANGEMENT DE DEUX BORNES INCENDIE

Monsieur le Maire explique au conseil municipal avoir demandé un devis pour le changement de deux bornes incendies pour un montant de 3 428.38€ ttc soit 2 856.98€ H.T

Le conseil municipal approuve le changement des bornes incendie

QUESTIONS DIVERSES

-14 juillet : le vendredi 14 juillet 2017 au midi

❖ Renouvellement du buffet campagnard

Habitants de la commune	Habitants hors commune
Enfants de moins de 7 ans : gratuit	Enfants de moins de 7 ans : gratuit
Enfants de 7 à 14 ans : 7.00 €	Enfants de 7 à 14 ans : 7.00 €
Au-dessus de 14 ans : 15.00 €	Au-dessus de 14 ans : 20.00 €

- ❖ -date limite de réservation : à confirmer
- ❖ les tarifs restent identiques à 2016

-fête de la musique organisée par l' « Harmonie » de Bailleau le Pin : le 1 juillet, le chapiteau est réservé

-Chartres Métropole :

- ❖ une réunion a eu lieu à la préfecture avec Mme BROCAS, Préfète d'Eure-et-Loir, il faut attendre la signature de l'arrêté pour connaître la date d'entrée à Chartres Métropole.